

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

Amendement**N° 025****COMMISSION PERMANENTE DU 15 OCTOBRE 2020****Rapport n° CP 2020-459****Budget participatif écologique et solidaire - 1ère session****Texte de l'amendement :**

Le projet suivant est supprimé de la délibération :

DOSSIER N° EX052674 - "Acquisition d'infrastructures de nettoyage pour développer le modèle de consigne pour réemploi LOOP dans la grande distribution - LAUREAT BPE (1ère session)"

Exposé des motifs :**POUR UN MEILLEUR USAGE DE L'ARGENT PUBLIC : FINANCER DE VRAI PROJETS
CITOYENS, ET NON CEUX DES MULTINATIONALES**

Dans le présent rapport l'exécutif régional propose d'attribuer une subvention de 178 530 € à la société LOOP FRANCE SAS, pour un projet consistant en l'acquisition d'infrastructures pour "accompagner les fabricants de produits de grande consommation pour les aider à faire leur transition d'emballages à usage unique vers des emballages réutilisables".

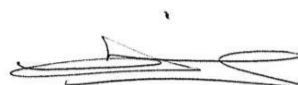
Si la production et l'usage des emballages dans la grande distribution est un problème écologique majeur, et si notre collectivité doit soutenir le développement de l'économie circulaire, l'aide régionale proposée ici pose problème.

LOOP est une filiale de la société Terracycle, dont les activités sont fondées sur des partenariats avec un grand nombre de multinationales de la distribution. Ainsi, le projet présenté ici fait l'objet d'un partenariat avec Carrefour, et sera élargi à d'autres acteurs de la grande distribution en 2021. On trouve en outre parmi les entreprises directement associées aux activités de LOOP-Terracycle, les sociétés Coca-Cola, Danone, Procter & Gamble, PepsiCo, Unilever, Colgate, BIC, Shell, etc.

S'il est indispensable que ces entreprises, dont les produits d'emballages polluent la planète depuis des décennies, se soucient enfin de leur empreinte écologique, il est pour moins indécent de proposer que la Région Ile-de-France, finance avec l'argent public le recyclage de leurs déchets.

Ceci alors qu'elles figurent toutes parmi les plus riches de la planète. C'est là un grave dévoiement de ce que devrait être un budget "participatif" et, plus largement, un usage très problématique de l'argent public.

Il est donc proposé de supprimer ce projet de la présente délibération, dans la mesure où celui-ci n'a sa place ni dans un budget dit "participatif", ni dans un quelconque dispositif d'aide publique aux entreprises. Les 178 530 € demandés pour celui-ci pourraient ainsi être utilement redéployés vers d'authentiques projets citoyens, présentant un réel intérêt écologique et solidaire.

Céline MALAISÉ**Maxime des GAYETS****Ghislaine SENÉE****Eddie AÏT**